



**Extrait du Registre des Délibérations**

**du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2023/06-29**

**Objet : Marché 2019MA02 – Nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie des abris bus**

**L'an deux mille vingt-trois,**

Le vingt-sept juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h05, délibération n°4), Jérôme FENAILLON.

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Muriel DEGAVRE à Gérard PARFAIT  
Christine CAILLAT à Isabelle TRAPPIER  
Axel FAIVRE à Dominique GERBERT  
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS  
Christelle BARDEILLE à Florent BORON  
Thomas BATIGNE à Monsieur le Maire  
Nathalie ZENOU à Jérôme FENAILLON  
Stéphanie NOGUES à Sophie LAFEUILLADE

**Absents :**

Sylvie SORMAIL,  
Clotilde FRETÉ  
Jean-Philippe ANTOINE  
Eric FROMMWEILER

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20230629-2023-06-29-DE  
Date de réception préfecture : 29/06/2023



**N°2023/06-29 : Marché 2019MA02 – Nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie des abris bus**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** la décision de la commission d'appel d'offres du 24 mai 2019 relatif à l'attribution du marché alloti de nettoyage des bâtiments communaux, de la vitrerie et des abris bus de la ville,

**CONSIDERANT** la délibération en date du 20 juin 2019 relatif au marché alloti 2019MA02 portant sur le nettoyage des bâtiments communaux, de la vitrerie et des abris bus de la ville,

**CONSIDERANT** que le marché conclu en 2019 entre Saint-Nom-la-Bretèche et les sociétés APR JRC et GIE SATURNE arrive à échéance le 12 juillet 2023 et qu'il est nécessaire de le prolonger à compter du 13 juillet jusqu'au 31 décembre 2023,

**CONSIDERANT** le projet d'avenant n° 1 de prolongation du lot 1 avec la société APR JRC, portant sur le nettoyage de l'ensemble des bâtiments communaux et incluant le nettoyage des nouveaux locaux de la police municipale, rue Michel Pérot,

**CONSIDERANT** le projet d'avenant n° 1 de prolongation du lot 2 avec la société GIE SATURNE, portant sur le nettoyage des abris bus,

**CONSIDERANT** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 juin 2023, dont les membres ont décidé la prolongation du marché alloti 2019MA02 par avenant n° 1 conclu avec la société APR JRC et GIE SATURNE,

**CONSIDERANT** l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale « finances, informatique et ressources humaines » et « travaux, patrimoine », en date du 19 juin 2023,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, À l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives aux avenants n° 1 portant sur la prolongation du marché alloti 2019MA02 arrivant à échéance le 12 juillet 2023 pour :

- Lot 1 nettoyage de l'ensemble des bâtiments communaux, incluant le nettoyage des nouveaux locaux de la police municipale, rue Michel Pérot. Le montant s'élève à **56 639,29€ HT**, soit **67 967,15€ TTC**, sur la période du 13 juillet au 31 décembre 2023,
- Lot 2 nettoyage des abris bus. Le montant s'élève à **2 082,97€ HT**, soit **2 499,56€ TTC**, sur la période du 13 juillet au 31 décembre 2023,



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

**N°2023/06-29 : Marché 2019MA02 – Nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie des abris bus**

**DIT** que la prolongation est conclue pour une durée de 172 jours à compter du 13 juillet jusqu'au 31 décembre 2023.

**DIT** que les crédits sont inscrits au BP de la commune.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 29 juin 2023

Le secrétaire de séance

**Gérard PARFAIT**



Le Maire,

1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,

**Gilles STUDNIA**

Mis en ligne le 29/06/2023

Document rendu exécutoire le 29/06/2023

Certifié par le Maire

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

**Pascal PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20230629-2023-06-29-DE  
Date de réception préfecture : 29/06/2023